

Le conseil en financement et en accession



Un accompagnement personnalisé, en lien avec les offres Action Logement, pour votre projet d'acquisition

QUI?



- · Salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus
- Salarié d'une entreprise du secteur agricole de 50 salariés et plus

QUELS PROJETS?



- L'acquisition d'un bien immobilier : construction ou acquisition d'un logement neuf ou ancien.
- Un investissement locatif et, le cas échéant, un rachat de soulte, de crédits ou une renégociation de prêts.

L'accession abordable pour devenir propriétaire à des conditions avantageuses !

Des logements à des prix plafonnés et inférieurs à ceux du marché pour faciliter l'accession à la propriété pour tous.

Les différents types d'accession abordable :

- L'achat en location/accession (PSLA)
- Le Bail Réel Solidaire (BRS)
- L'acquisition d'un logement HLM
- L'accession à prix maîtrisé

Un conseiller vous accompagne dans les choix possibles d'acquisition, en fonction de votre situation et de la zone géographique de votre projet.

QUELS SERVICES ?



Un conseiller vous accompagne dans votre projet :

- Diagnostic de votre situation et de votre projet d'achat, en lien avec les offres Action Logement
- Analyse de votre projet après étude de votre profil acquéreur et de l'environnement juridique et patrimonial de l'opération
- Étude de la faisabilité de votre projet, au regard des dispositifs Action Logement, avec recherche de solutions adaptées, information sur les aides financières mobilisables et complémentaires aux aides Action Logement.

COMMENT?



1

Rendez-vous sur actionlogement.fr/demande-cfi



Complétez le formulaire de contact



Échangez avec un conseiller sous 72 h



- Un service gratuit et personnalisé
- Des conseillers spécialisés répartis sur tout le territoire
- Un gage de transparence et d'objectivité sur les aides et services proposés

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

